



Délibération n° 52 / 2016

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Rémi SIE.

Absents excusés : Madame Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Monsieur Joseph MARCO (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Monsieur Thierry QUILES (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Annulation d'un titre de recette sur l'exercice 2012 – Autorisation.**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :*

Madame Bardin explique au Conseil qu'il a été émis, à l'encontre de Madame BOYER PEDRENO Laurette, un titre de recette d'un montant de 12 195 € pour non réalisation d'aire de stationnement en vertu d'une autorisation d'urbanisme accordée en 2012 conformément au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Madame BOYER PEDRENO, si elle était bien redevable de cette somme au moment de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, s'est mise en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme en souscrivant le 31 décembre 2013 un bail de location d'un emplacement de parking dans un parc public de stationnement sis résidence de l'ancien lavoir à Pignan ce qui la tient quitte de ses obligations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à annuler le titre de recette n° 445, bordereau n°115 émis le 24 décembre 2012 d'un montant de 12 195 €

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission finances le 9 décembre 2016.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 52/2016**

**Objet Annulation d'un titre de recette sur l'exercice 2012 – Autorisation.**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 12 décembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN